



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

compagnies

Question écrite n° 9565

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des souscripteurs d'assurance vie. La mise en faillite récente d'une compagnie d'assurance-vie a souligné le fait qu'il n'existait en ce domaine aucune garantie pour les épargnants. Une telle situation, bien qu'exceptionnelle, peut être amenée à se reproduire. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de créer un fonds de garantie sur le modèle de ceux qui existent déjà dans d'autres domaines tels que : la bourse, l'automobile, la banque.

Texte de la réponse

Lors des entretiens de l'assurance, il a été très clairement indiqué que le fait qu'aucune solution de place n'ait été apportée pour résoudre les problèmes d'Europavie et la situation insatisfaisante dans laquelle se trouvaient ses assurés devaient inciter le Gouvernement à en tirer les leçons pour améliorer le dispositif de protection des assurés. C'est dans ce cadre qu'une réflexion est en cours avec la profession de l'assurance, pour qu'à l'avenir des défaillances comparables à celle d'Europavie ne se reproduisent pas. Des projets de modification de la législation pourraient en découler à brève échéance.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9565

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 504

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3004